

AVIS DE PUBLICATION

**PROJET DE FERMETURE D'UNE SECTION DE LIGNE
DU RESEAU FERRE NATIONAL**

Depuis 2004, la section de la ligne ferroviaire 748000 dite de Montargis à Sens du PK 118+920 au 140+034 et la section de la ligne 749000 dite de Triguères à Surgy du PK 140+034 au PK 155+050 ne reçoivent plus aucun trafic.

SNCF RÉSEAU a procédé à un examen de la situation de cette section de ligne, notamment du point de vue de l'analyse socio-économique du territoire, de l'évolution des besoins de déplacement, des caractéristiques techniques des infrastructures concernées et des perspectives d'une nouvelle utilisation de cette section de ligne pour des circulations ferroviaires. Au regard de l'efficacité de la dépense publique, cet examen n'a pas fait apparaître de telles perspectives.

La communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing, la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne ainsi que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ont délibéré dans le sens d'une reconversion des emprises ferroviaires délaissées dans le cadre d'un projet d'aménagement en itinéraire cyclable reliant Montargis (45) à Charny-Orée-de-Puisaye (89).

L'absence d'avenir pour le transport ferroviaire et l'existence d'un projet d'aménagement porté par les collectivités locales conduisent SNCF RÉSEAU à envisager la fermeture de ces sections des lignes n°748000 et n°749000 entre les points kilométriques cités, en application des dispositions de l'article 22 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF RÉSEAU.

Conformément à ce décret, les Régions Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté, autorités organisatrices des transports ferroviaires régionaux, ont été saisies de ce projet pour avis.

En application des dispositions du décret précité, **SNCF RÉSEAU publie le présent avis à l'intention des entreprises ferroviaires, des gestionnaires d'infrastructure de réseaux raccordés au réseau ferré national ou embranchés. Ces entreprises et gestionnaires peuvent faire connaître leurs observations éventuelles sur ce projet de fermeture, dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis. Ces observations doivent être adressées à Sophie TETON (sophie.teton@reseau.sncf.fr) de SNCF-Réseau pour la partie Centre-Val-de-Loire ou à Angélique VUILLAMY de SNCF Réseau (angelique.vuillamy@reseau.sncf.fr) pour la partie Bourgogne-Franche-Comté qui pourront délivrer toute information complémentaire sur ce projet.**

Observations éventuelles à transmettre à SNCF RÉSEAU avant le : 9/07/2022